



Daily Max

Support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

- A l'échéance des 5 ans, si l'indice Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 20% depuis l'origine :
 - Une exposition à la performance **MAXIMUM** de l'indice observée quotidiennement
 - Une protection du capital initialement investi
- Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance

Distribué par



Ingénierie financière réalisée par
SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Contexte

« Après une période fortement agitée sur les marchés actions, certains signes d'amélioration sont aujourd'hui perceptibles.

Daily Max a été conçu pour profiter du point d'entrée potentiellement attractif que présentent les marchés actions aujourd'hui.

Cet instrument financier est en effet indexé sur la performance quotidienne MAXIMUM de l'indice Euro Stoxx 50[®] observée en cours de vie, si celui-ci n'a pas baissé de plus de 20% depuis l'origine à l'échéance des 5 ans. »

Mécanisme de remboursement

▪ Maturité anticipée possible à l'issue de la première année

- A l'issue de l'année 1, on observe la performance depuis l'origine de l'indice Euro Stoxx 50[®]. Si cette performance est **supérieure ou égale à +12%**, un **mécanisme de maturité anticipée est activé**.

L'investisseur reçoit alors :

100% de son capital initial
+
un gain de 12%

▪ Remboursement à l'échéance

- A l'échéance des 5 ans, si le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine.
- Si la performance de l'indice est **supérieure ou égale à -20%**, l'investisseur bénéficie grâce à un **mécanisme de cliquet, d'une exposition à la performance MAXIMUM de l'indice Euro Stoxx 50[®] observée quotidiennement**

Il reçoit alors :

100% de son capital initial
+
100% de la performance MAXIMUM de l'indice observée quotidiennement au cours des 5 ans

Si cette performance est négative, elle sera considérée comme nulle.

- Sinon, si la performance de l'indice est **inférieure à -20%**, l'investisseur reçoit :

la valeur finale¹ de l'indice Euro Stoxx 50[®]

L'investisseur subit dans ce cas **une perte en capital** à hauteur de la baisse de l'indice.

Avantages

- A l'échéance des 5 ans, l'investisseur bénéficie :
 - de la performance MAXIMUM de l'indice observée quotidiennement au cours des 5 ans
 - du remboursement du capital initialement investisi le mécanisme de maturité anticipée n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine est supérieure ou égale à -20%.
- Un mécanisme de maturité anticipée est activé à l'issue de l'année 1 si la performance depuis l'origine de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieure ou égale à +12%. L'investisseur bénéficie alors du remboursement du capital initialement investi et d'un gain de 12%.
- L'investisseur bénéficie d'une exposition à l'indice Euro Stoxx 50[®], composé des 50 premières capitalisations boursières de la zone Euro.

Inconvénients

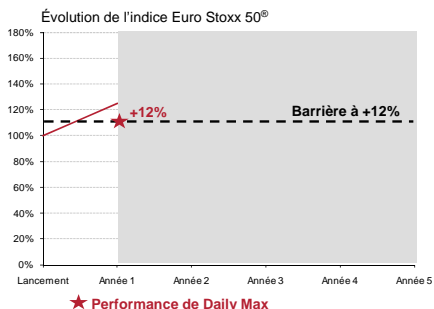
- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. A l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50[®] termine en baisse de plus de 20% par rapport à l'origine, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut être de 1 ou 5 ans.
- En cas d'activation du mécanisme de maturité anticipée, l'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50[®] du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50[®].

¹ La valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50[®] à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme

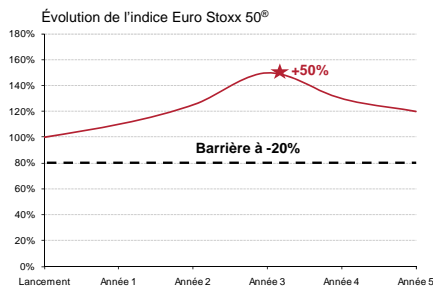
Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Scénario favorable



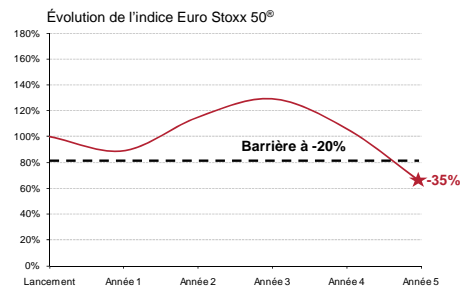
- A l'issue de l'année 1, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine supérieure à +12% (+25%), le mécanisme de maturité anticipée est alors activé.
- L'investisseur reçoit alors 100% du capital initial + un gain de 12%, soit 112%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 11,7%.

Scénario médian



- A l'échéance des 5 ans, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine supérieure à -20% (+20%).
- L'investisseur reçoit alors 100% du capital initial + la performance MAXIMUM de l'indice observée quotidiennement au cours des 5 ans (+50% au cours de l'année 3), ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 8,4%.

Scénario défavorable



- A l'échéance des 5 ans, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance depuis l'origine inférieure à -20% (-35%).
- L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 65% de son capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -8,2%. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital à l'échéance.

L'indice Euro Stoxx 50® : l'indice de référence de la zone Euro

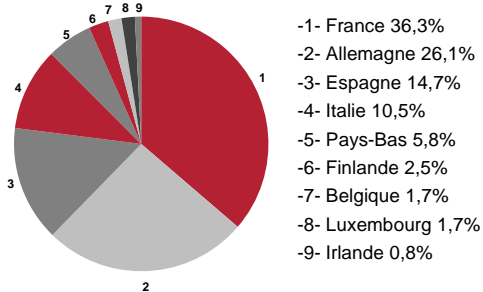
L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro.

Évolution de l'indice Euro Stoxx 50®



Source : Datastream, du 12/03/87 au 12/03/10

Répartition géographique



Source : Stoxx, au 26/02/10

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques financières

Type

Instrument financier
non garanti en capital à l'échéance

Émetteur

SG Option Europe (filiale à 100% de la
Société Générale)

Garant

Société Générale (Moody's Aa2,
Standard & Poor's A+)

Devise

EUR

Code Isin

FR0010878843

Cotation

Bourse de Luxembourg

Éligibilité

Contrats d'assurance-vie
ou de capitalisation

Période de commercialisation

Du 6 avril 2010 au 16 juillet 2010, le prix d'offre
progressera régulièrement selon un taux
annuel de 2% pour atteindre 1 000 euros le 16
juillet 2010

Valeur nominale

1 000 Euros

Prix d'émission le 06/04/2010

99,45% de la valeur nominale

Date d'échéance

24 juillet 2015

Code Eusipa

1320 – Bonus Certificates

Maturité anticipée

Mécanisme de maturité anticipée activable à
l'issue de la première année

Date de remboursement

anticipé

26 juillet 2011

Sous-jacent

Indice Euro Stoxx 50®

Liquidité

Liquidité quotidienne avec une fourchette
achat/vente de 1% dans des conditions
normales de marché

Commission de souscription

Néant

Commission de distribution

Société Générale paiera au distributeur
une rémunération moyenne annuelle égale
à 0,85% du montant effectivement placé

Règlement/Livraison

Euroclear France

Avertissement

- L'ensemble des données du document est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.
- L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat »). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat.
- Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.
- Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.
- La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- L'indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.
- L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts.
- L'Instrument Financier bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit est garanti par Société Générale, selon les termes prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale.

Réf. (A) 710276 000783 Mars 2010

Société Générale Corporate & Investment Banking
17 cours Valmy - 92987 Paris - La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C
La Société Générale est un établissement de crédit de droit
français agréé par le CECEI

Distribué par



Ingénierie financière réalisée par
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Corporate & Investment Banking